

COMMUNALITE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, P MAISONNEUVE JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTHONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 2

Votants : 45

Absents : 7

Date de convocation : 8/03/2023

**Secrétaire de séance :** P MAISONNEUVE

**Absents :** K ESSAYAR, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD.

**En présence des suppléants non votants :** B LADRAY et JP MARRON

**Objet :** Renouvellement du comité OPAH-RU.

Le Président rappelle le que la CCBA est compétente pour l'amélioration du parc immobilier bâti privé et notamment la mise en place d'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et de PIG (Programme d'Intérêt Général), à l'exception des communes du pôle urbain : Aubenas et Vals-les-Bains.

Il rappelle également l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022/2027 le 4 novembre 2021 et la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour une durée de 5 ans, à partir de 2023 et en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes d'Aubenas et de Vals-les-Bains.

La mise en oeuvre de cette OPAH-RU nécessite la mise en place de plusieurs instances de gouvernance pour mener à bien la démarche, dont une instance chargée d'assurer le suivi de l'opération, de répondre aux problématiques rencontrées (situations relevant de la lutte contre l'habitat indigne, et/ou nécessitant un accompagnement social renforcé...), de rendre un avis d'opportunité sur certains dossiers devant faire l'objet d'un arbitrage, de suivre les diagnostics des immeubles prioritaires et le volet copropriétés en difficulté.

Le Président propose que cette instance prenne la forme d'un comité de suivi composé d'élus et de techniciens dénommé « comité OPAH-RU » et qu'il soit composé de la manière suivante :

- 2 élus communautaires des communes rurales et périurbaines (et 2 suppléants)
- 1 élu communautaire de la commune d'Aubenas (et 1 suppléant)
- 1 élu communautaire de la commune de Vals-les-Bains (et 1 suppléant)
- 1 élu communautaire de la commune de Ucel (et 1 suppléant)
- 1 élu communautaire de la commune de Saint-Privat (et 1 suppléant)
- l'opérateur de l'OPAH-RU
- les techniciens de la CCBA, d'Aubenas, de Vals-les-Bains, d'Ucel et de Saint-Privat en charge du suivi de l'opération
- le délégué local de l'Anah

- au besoin : les services sociaux du Département, les CCAS, la CAF, l'ARS, la DDETSPP ou tout autre service dont les compétences sont en rapport avec les besoins recensés.

Pour rappel, l'attribution des subventions fera l'objet d'une décision du Président de la Communauté de communes et des Maires d'Aubenas et de Vals-les-Bains pour les dossiers concernant leur commune.

Le comité OPAH-RU sera réuni au moins 3 fois par an, à date fixe, sous réserve que des dossiers soient à présenter et que le quorum soit atteint (50% des membres, soit 3 élus). Les convocations seront envoyées par mail aux membres du comité minimum 15 jours avant la date de la réunion. A charge pour les délégués titulaires d'informer préalablement leur suppléant de leur absence et d'en informer l'animateur.

Le Président a recueilli les candidatures suivantes :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Elus communautaires communes rurales et périurbaines</b>	<b>Colette PASTRE</b>	<b>Baptiste TEYSSIER</b>
	<b>Martine TAUPENAS</b>	<b>Patrick CORTIAL</b>
<b>Elus communautaires Aubenas</b>	<b>Jacky SOUBEYRAND</b>	<b>Cécile FAURE</b>
<b>Elus communautaires Vals-les-Bains</b>	<b>Michel CEYSSON</b>	<b>Françoise CHASSON</b>
<b>Elus communautaires Ucel</b>	<b>Joël BOYER</b>	<b>Annie CHARROUD</b>
<b>Elus communautaires Saint-Privat</b>	<b>Claude WIOT</b>	<b>Serge REYNIER</b>

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer comme suit la composition du Comité OPAH-RU :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Elus communautaires communes rurales et périurbaines</b>	<b>Colette PASTRE</b>	<b>Baptiste TEYSSIER</b>
	<b>Martine TAUPENAS</b>	<b>Patrick CORTIAL</b>
<b>Elus communautaires Aubenas</b>	<b>Jacky SOUBEYRAND</b>	<b>Cécile FAURE</b>
<b>Elus communautaires Vals-les-Bains</b>	<b>Michel CEYSSON</b>	<b>Françoise CHASSON</b>
<b>Elus communautaires Ucel</b>	<b>Joël BOYER</b>	<b>Annie CHARROUD</b>
<b>Elus communautaires Saint-Privat</b>	<b>Claude WIOT</b>	<b>Serge REYNIER</b>

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 15 mars 2023  
Le Président, Max TOURVIELHE

